

Page : 1/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010 Révision: 02.02.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- · Identification de la substance ou de la préparation
- · Nom du produit MELLERUD Détachant
- Code du produit 2002010270
- · EAN: 4004666010270
- · Emploi de la substance / de la préparation Détergents de surface
- Producteur/fournisseur:
 MELLERUD CHEMIE GmbH
 Bernhard-Röttgen-Waldweg 20
 41379 Brüggen
 Germany

Telefon-Nr.: +49 (0)2163/950 90-0 Fax-Nr.: +49 (0) 2163/950 90-227 E-Mail: service@mellerud.de

www.mellerud.de Importateur: SFS Unimarket AG DistributionsService Thaler Str. 67 CH-9424 Rheineck Suisse

Telefon Nr. +41 71 886 28 28 Fax. Nr. +41 71 886 28 80 www.sfsunimarket.biz

Service chargé des renseignements :
 Département recherche & développment

E-Mail: labor@mellerud.de

2 Identification des dangers

- · Principaux dangers: néant
- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:
 Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable
- · Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique

Our dotter isation on	iiique			
· Produits contenus selon recommandations CEE:				
polyacrylates, agent	s de surface anioniques		5 - 15%	
enzymes, parfums (((METHYLCHLOROI	CITRONELLOL), agents conservateurs SOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE)		< 5%	
· Composants contribuant aux dangers:				
CAS: 157-16-6 EINECS: 205-281-5	N-lauroylsarcosinate de sodium	X Xi; R 36	< 5%	
CAS: 151-21-3 EINECS: 205-788-1	sulfate de sodium et de dodécyle	Xi; R 38-41	< 5%	

(suite page 2)



Page : 2/5

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010 Révision: 02.02.2010

Nom du produit MELLERUD Détachant

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- · Les précautions individuelles: Non nécessaire.
- · Mesures pour la protection de l'environnement : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

· Indications complémentaires : Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- Précautions à prendre pour la manipulation: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Classe de stockage :
- · Classe VbF: néant

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
 Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 3)



Page: 3/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010 Révision: 02.02.2010

Nom du produit MELLERUD Détachant

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire : non nécessaire.
- · Protection des yeux : non nécessaire.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme: Liquide Couleur: Blanc

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 100°C

· Point d'éclair : non applicable

· Auto-imflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

• Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa • Densité à 20°C: 1,020 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

Valeur du pH à 20°C: 7,0< pH≤7,5

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · Substances à éviter :
- · Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Toxicité aiguë :
- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

CHF

(suite page 4)



Page : 4/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010 Révision: 02.02.2010

Nom du produit MELLERUD Détachant

(suite de la page 3)

12 Informations écologiques

- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Produit :
- · Recommandation :

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

- Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

- Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
- · Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train):
- · Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :
- · Classe IMDG:
- · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
- · Classe ICAO/IATA :

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE :

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

- · Phrases S:
- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- · Prescriptions nationales :
- · Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : néant
- Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

36 Irritant pour les yeux.

38 Irritant pour la peau.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 5/5

Date d'impression : 02.02.2010 Révision: 02.02.2010

Nom du produit MELLERUD Détachant

(suite de la page 4)

- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- · Service établissant la fiche technique : Abteilung Produktsicherheit
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

CLIE